

Délibération du Conseil Municipal**D.2020.11.18- 08****ACTE : 3.2.2****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 18 Novembre à 19 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, MME NEGRE
MRS CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : M. BAÏADA, BADO, MME BOURCIER.

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 13/11/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION N°2 AVEC L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LAUZERTE » POUR LA VENTE DE LIVRE DE M. BRASSIER.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D2020.09.18-02 qui l'autorise à signer une convention avec l'association « Les Amis de Lauzerte » pour la vente des livres de M. BRASSIER.

L'association souhaite récupérer d'autres livres.

La vente des livres se ferait dans les mêmes conditions que la première convention : vente au tarif forfaitaire de 10 € et reversement à la commune de la somme de 8 €

Monsieur le Maire propose de signer une deuxième convention avec l'association 'Les Amis de Lauzerte » afin de formaliser cette opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** : Approuve les termes de la convention
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer une deuxième convention entre la Mairie et l'Association « Les Amis de Lauzerte"
- **CHARGE** : des formalités nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François LE MOING

Les Amis de Lauzerte

Jean-Claude Martinez
Président
lesamisdelaузerte@gmail.com
06 32 371 171

Convention entre l'association 'LES AMIS DE LAUZERTE' et la mairie de LAUZERTE.

Article 1 : le présent document a pour but de décrire le partenariat entre l'association 'Les Amis de LAUZERTE' et la mairie de LAUZERTE.

Article 2 : la mairie de LAUZERTE propose de faire un don de livres à l'association 'Les Amis de LAUZERTE'.

Article 3 : Ces livres correspondent aux ouvrages de Mr Patrice BRASSIER en possession de la mairie de LAUZERTE sous les titres suivants :

'Les soldats du feu', en 60 (soixante) exemplaires.

'Chronologie de l'histoire de LAUZERTE' en 8 (huit) exemplaires.

'Chroniques lauzertines' en 48 (quarante huit) exemplaires.

'Enfants trouvés du consulat à l'empire' en 142 cent quarante deux) exemplaires.

Article 4 : l'association 'LES AMIS DE LAUZERTE' s'engage à proposer ces livres à la vente lors de ses manifestations.

Article 5 : le prix de ces livres sera proposé à 10 euros l'unité.

Article 6 : l'association 'LES AMIS DE LAUZERTE' restituera à la mairie de LAUZERTE la somme de 8 euros sur la vente d'un livre.

Article 7 : le règlement à la mairie se fera au début de chaque année civile sur la base des ventes effectuées l'année précédente. L'association présentera un état récapitulatif et la commune effectuera un titre correspondant à ce montant.

Article 8 : le responsable en cas de litige reste le Président de l'association.

A LAUZERTE, le 18 novembre

Le président de l'association

Mr le maire de LAUZERTE

